



## 3 ans avec un récépissé

Par **Lilie973**, le **22/12/2020** à **02:32**

Bonjour,

En 2017 après mes études j'ai déposé une demande de changement de catégorie à la préfecture afin de passer d'un titre de séjour "étudiant" à un titre de séjour "vie privée et familiale". Malgré le dépôt de toutes les pièces justificatives, l'administration ne s'est jamais prononcé, je suis restée 3 ans avec des récépissés qui ne m'autorisaient à travailler qu'à titre accessoire.

L'administration de Lyon, malgré mes relances et mes demandes sur l'avancement de mon dossier me répondait inlassablement et ce pendant 3 ans "votre dossier est en cours d'instruction".

J'ai changé de département, j'ai dû retourner chez mes parents suite à des difficultés financières graves, et c'est enfin que j'ai pu avoir un titre de séjour "vie privée et familiale", l'agent qui m'avait reçu m'a indiqué que quelqu'un dans l'administration avait modifié mon statut, en effet, sur le territoire français depuis l'âge de 6 ans, j'ai effectué toute ma scolarité en France du CP à la fac, ce qui normalement m'octroyait des droits, droits qui ont été annulés par l'octroi d'un titre de séjour étudiant.

Septembre 2020, j'ai enfin eu un titre de séjour mais avec le sentiment amer d'avoir perdu 3 ans de ma vie. J'aimerais savoir quels sont les recours possibles dans mon cas afin de faire réparer ce qui pour moi est une injustice.

Dans l'attente d'un retour, merci pour votre attention.

Par **youris**, le **22/12/2020** à **11:11**

bonjour,

je vous conseille de consulter un avocat spécialisé en droit des étrangers avant d'envisager une procédure de réparation contre l'administration française.

en particulier, il faudrait savoir quels droits auxquels vous auriez pu prétendre, du fait d'avoir fait votre scolarité en France.

à quel titre avez-vous reçu votre titre de séjour VPF ,

salutations

Par **Lilie973**, le **24/12/2020** à **06:42**

Bonjour,

J'ai eu un titre de séjour VPF au motif qu'étant sur le territoire français depuis l'âge de 6 ans, j'ai acquis des droits, droits qui ont été annulés par la préfecture. L'agent qui m'a reçu a juste rétabli mes droits.

Cordialement,